

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES		SEANCE DU 09 MARS 2026
Afférents au Conseil Communautaire :	26	Le neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice :	26	
Qui ont pris part à la délibération :	24	
Date de la Convocation :	02 mars 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MIRABEL Isabelle, MARTY Maurice, MOULY Caroline, PRADELS Michel.

Procuration : Néant

Absent excusé : VINEL Marylène, PRADELS Dominique

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n ° 2026 - 26 : Finances locales
Vote du budget 2026 – Budget Principal**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de budget 2026 de la Communauté de Communes (budget principal) proposé par le bureau, qui a été envoyé aux membres du conseil il y a 12 jours comme le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 783 624.52 €	3 634 120.62 €
RECETTES	4 783 624.52 €	3 634 120.62 €

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte à l'unanimité le budget principal 2026 de la Communauté de Communes du Pays Rignacois conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.
- dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Préfecture le : 12 MARS 2026
- publication en date du : 12 MARS 2026

Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n ° 2026 - 26 : Vote du budget 2026 ? Budget Principal

Date de décision: 09/03/2026

Date de réception de l'accusé 12/03/2026
de réception :

Numéro de l'acte : 20250309_26

Identifiant unique de l'acte : 012-241200625-20260309-20250309_26-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-BP CCPR 2026.xml (99_BU-012-241200625-20260312-
20250309_26-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 26 - Vote du budget 2026 – Budget Principal.pdf (70_DE-012-
241200625-20260312-20250309_26-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION